



---

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 996, 998, 999 et 1010

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le greffier de la Ville de Rosemère :

**QUE** le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 10 mars 2025, les règlements suivants :

**996 – RÈGLEMENT CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA RÉSILIENCE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

**998 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE  
ET UN EMPRUNT DE 3 620 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE LIEN ET DE  
PISTES CYCLABLES**

**999 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE  
ET UN EMPRUNT DE 895 000 \$ POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS  
POUR DES ANALYSES, ÉTUDES ET PLANS DIRECTEURS**

**1010 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS  
ET UN EMPRUNT DE 5 665 000 \$**

**QUE** les règlements 998, 999 et 1010 ont été approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 20 mai 2025;

**QUE** ces règlements sont déposés au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

**QU'**ils entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 6 JUIN 2025

Me Alexandre Bélisle-Desjardins  
Greffier